

TRANSPORT A LA DEMANDE : TOUQUAN

La CCPA a organisé un service de transport à la demande nommé TOUQUAN sur tout son territoire, en concertation avec les communes.

Ce service est mis en place à compter du 18 septembre.

Il s'agit d'un service de transport à la demande, c'est-à-dire avec réservation obligatoire.

Les réservations sont à effectuer via une plateforme téléphonique régionale unique au **04 8000 7000**.

Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9h (heure de prise en charge) à 17h (heure de dépose), à l'exclusion des jours fériés.

Les réservations se font au plus tôt 15 jours avant le déplacement prévu et au plus tard la veille jusqu'à midi (au plus tard le vendredi midi pour les déplacements du lundi).

Après réservation, le trajet est confirmé par sms ou par appel téléphonique : en cas d'absence de place ou de véhicule disponible pour effectuer le trajet, des horaires décalés ou alternatifs peuvent être proposés.

Chaque usager peut réaliser jusqu'à 20 trajets par mois (ou 10 allers-retours). Quelle que soit la distance, le coût d'un trajet est de 2 € par personne.

Le service est ouvert à tous, y compris aux non-résidents de la CCPA.

TOUQUAN est accessible aux personnes à mobilité réduite (une aide à la montée et à la descente du véhicule peut être apportée).

Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés par une personne de plus de 14 ans.

Les trajets sont effectués y compris pour une seule personne transportée.

Le trajet est réalisé au plus court en fonction des personnes présentes dans le véhicule.

Le paiement s'effectue en espèce auprès du chauffeur à la montée dans le véhicule.

En cas de décalage de l'horaire demandé (plus ou moins 15 minutes) ou de retard du véhicule, l'usager est prévenu par téléphone.

Saint Maurice de Gourdans est situé dans le secteur de Meximieux et le transport à la demande permet de rallier toutes les communes du secteur : Blyes, Bourg-Saint-Christophe, Charnoz-sur-Ain Billieux, Chazey-sur-Ain, Faramans, Joyeux, Le Montellier, Pérouges, Bourg-Saint-Christophe, Rignieux-le-Franc, Saint-Jean-de-Niost, Sainte-Julie, Villieu-Loyes-Mollon et Meximieux avec 8 points de dépose : gare SNCF, pôle médical, Bovagne, Lavoir de Chavagneux, Le Longevent, Les Carronnières, MCA et Place du Lieutenant Giraud

Le centre hospitalier d'Ambérieu-en-Bugey est accessible quel que soit le secteur de prise en charge ; La maison de santé et la gare de Meximieux sont accessibles depuis les points de prise en charge des secteurs de Meximieux et de Lagnieu.

À Saint-Maurice il existe 4 points de prise en charge et de dépose :

- **La charrière : devant l'école,**
- **Port Galland : à l'angle de la route de Port-Galland et du chemin de sous paradis,**
- **L'Orme : vers le parking,**
- **Pollet : sur la place.**

Des affiches de signalisation sont en cours de pose sur les abribus et sur la place de Pollet.